REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des délibérations

du Comité syndical

Délibération n° 2024-03-05

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Préfecture de Melun Canton de Nanuis



Rue du Cloître – 77720 Champeaux Tel 01 60 66 96 47

Email: secretariat@sirpacsm.fr

L'an deux-mil-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

NOMBRE DE DELEGUES				
En exercice	Présents	Votants		
9	7	8		

Convocation le

5 mars 2024

Délibération :

2024-03-05

PROGRAMME TRAVAUX 2024 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe : -

Pages: 2

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID: 077-257703819-20240315-20240305-DE

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP;

Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Mery;

Madame Candice BOYER; représentant d'Andrezel;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry;

Etaient Absents excusés :

Madame Véronique LANGRY, représentée par m Bruno REMOND;

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de St-Méry;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution du l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recou pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif c Melun dans un délai de deux mois à compter de s publication. La juridiction administrative compétente peu également être saisie par l'application Télérecours citoyer accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le

ID: 077-257703819-20240315-20240305-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'artic

Vu la nomenclature M57

Considérant que le programme de travaux 2024 suivant;

FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
LACOSTE	13 384,00 €	16 660,80 €
ALPHA PC	3 190,00 €	3 190,00 €
ERGONEO	715,00 €	858,00 €
	17 289,90 €	20 708,80 €
	LACOSTE ALPHA PG	LACOSTE 13 384,00 € ALPHA PC 3 190,00 € ERGONEO 715,00 €

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT		TAUX	MONTANT HT
	FOND PROPRE	50(%)	8 644,50 €
	FER TRANCHE A + B	50.9%	8 644,50 €
	TOTAL		17 289,90 €
	FCIVA		3 419,80 €
	TOTAL GENERAL		20 708,80 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme travaux 2024 réhabilitation et mise aux normes écoles maternelle ;

APPROUVE le plan de financement associé;

AUTORISE le président du SIRP à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance,

Le 13 mars 2024,

Pour extange conforme,

longieur lean Pietre HOLVOET

D . 25

2